



Protéger les civils et soutenir le gouvernement dans le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité

Ayant considéré que la situation en Côte d'Ivoire continuait de menacer la paix et la sécurité internationales de la région et agissant en vertu du **chapitre VII de la Charte des Nations Unies**, le Conseil de sécurité a, aux termes de sa **résolution 1528** du 27 février 2004, décidé de créer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à compter du 4 avril 2004. L'ONUCI remplace la **Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)**, une mission politique créée en mai 2003 par le Conseil avec comme mandat de faciliter la mise en oeuvre par les parties ivoiriennes de l'accord de paix qu'elles ont signé en janvier 2003.

A la suite de **l'élection présidentielle de 2010 et la crise politique qui a suivi** EN, l'ONUCI est restée sur le terrain pour protéger les civils et soutenir le nouveau gouvernement ivoirien dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants (DDR), ainsi que dans la réforme du secteur de la sécurité.

Le Conseil de sécurité à travers la Résolution 2062 proroge jusqu'au 31 juillet 2013, le mandat de l'ONUCI tel que défini dans la **Résolution 2000 (2011)** et qui porte entre autres, sur l'appui de l'ONUCI aux autorités ivoiriennes pour la sécurisation et la stabilisation de la Côte d'Ivoire, l'appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), l'appui au processus de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (DDR) des ex-combattants ; le suivi de l'embargo sur les armes, le suivi des médias ; la protection de la population civile du risque imminent de violence physique sans préjudice de la responsabilité principale des autorités ivoiriennes et dans les limites de ses moyens et de ses zones de déploiement ; l'appui aux efforts de promotion et protection des droits de l'Homme et l'appui à l'assistance humanitaire.

Par **la Résolution 2062**, adoptée le 26 juillet 2012, le Conseil de sécurité décide que la protection des civils doit rester la priorité de l'ONUCI et décide également que l'ONUCI doit se concentrer davantage sur l'appui à fournir au Gouvernement pour les activités de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (DDR) des ex-combattants et la Réforme du Secteur de la Sécurité, comme prévu la Résolution 2000 (2011). **10 questions sur la Résolution 2062**

Pour mieux s'acquitter de son mandat visant à faire comprendre le processus de paix et le rôle de l'ONUCI aux collectivités locales et aux parties ivoiriennes, l'ONUCI a mis sur pied un service de radiodiffusion connu sous le nom d' ONUCI-FM. Lancée en août 2004, la radio, qui fournit à ses auditeurs une programmation riche et variée, est rapidement devenue un canal servant à encourager le dialogue inter-ivoirien, l'échange et la tolérance. ONUCI-FM émet en modulation de fréquence à Abidjan, Bouaké, Daloa, Odienné, Korhogo, Guiglo, Man, San Pedro, Yamoussoukro, Bouna, Daoukro, Bondoukou, Danané et Seguela. La radio continue à déployer des efforts pour couvrir tout le territoire national.



Par ailleurs, l'ONUCI a lancé, le 1er septembre 2006, un site internet (www.onuci.org), portail électronique de la mission ouvert sur le monde et permettant à toute personne qui le souhaite, d'accéder à des informations fiables et à une riche documentation.

Récents développements

- **Briefing du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Bert Koenders, au conseil de sécurité** - 17 janvier 2013
- **Trente et unième rapport périodique du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI)** - 31 décembre 2012 - S/2012/964
- **10 QUESTIONS SUR LA RESOLUTION 2062**
- **Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur l'attentat contre l'ONUCI** - 9 juin 2012
- **Déclaration communiquée par le Porte-parole du Secrétaire général Ban Ki-moon sur le meurtre de Casques bleus et de civils en Côte d'Ivoire** - 8 juin 2012
- **L'ONU condamne l'attaque qui a tué sept Casques bleus en Côte d'Ivoire** - 8 juin 2012